RÉPUBLIQUE FRANCAISE *DEL-2023-146*

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUATORZE DÉCEMBRE,

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Antoine MASSON.

Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Benoit AKKAOUI, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Angelo TOCCO.

Etait absente : Céline VÉRON.

OBJET : Marché « Prestation d'assurance en risques statutaires du personnel pour Angers Loire Métropole, le CCAS d'Angers et la Ville d'Angers » - Appel d'offres ouvert – Autorisation de signature.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 avril 2021, le centre communal d'action sociale (CCAS) d'Angers a autorisé la signature d'adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes « Fournitures courantes », composée des membres fondateurs suivants :

- Angers Loire Métropole, désigné coordonnateur du groupement de commandes,
- La Ville d'Angers.

Le 7 septembre 2023, Angers Loire Métropole, coordonnateur du groupement de commandes, a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, pour répondre à l'ensemble des besoins relatifs à des prestations d'assurances.

La consultation est composée de deux lots :

- **Lot n° 1 : Risques statutaires du personnel pour Angers Loire Métropole et pour le CCAS d'Angers**
- **Lot n° 2 : Risques statutaires du personnel pour la Ville d'Angers**

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20231214-DEL-2023-146-DE
Date de transmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Les marchés sont conclus à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 6 ans, avec la possibilité pour les deux parties de résiliation annuelle sous préavis de 6 mois avant l'échéance du 1er janvier.

La remise des offres a eu lieu le 12 octobre 2023 à 14h00.

A l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats, et suite à la décision de la commission d'appel d'offres du groupement le 27 novembre 2023, il a été décidé d'attribuer les opérateurs suivants :

- **Lot n° 1 : Risques statutaires du personnel pour Angers Loire Métropole et pour le CCAS d'Angers**

  Cabinet WILLIS TOWERS WATSON / Compagnie CNP sis 92800 PUTEAUX CEDEX pour une prime annuelle concernant le CCAS de 40 178,63 € comprenant l'offre de base (décès, accident du travail et maladie imputable au service et les prestations en nature (frais de soins et funéraires, sans franchise).

- **Lot n° 2 : Risques statutaires du personnel pour la Ville d'Angers**

  Déclaration sans suite

L'objet de cette délibération est d'autoriser le coordonnateur (Angers Loire Métropole) à signer le marché pour chaque membre du groupement.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le représentant d'Angers Loire Métropole, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier le marché attribué par la commission d'appel d'offres du 27 novembre 2023 ainsi que les éventuels avenants ou actes modificatifs pour le compte du centre communal d'action sociale.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20231214-DEL-2023-146-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023